

20 avenue
RAPP

75007 Paris

Raoul le Foyer de Costil
Frédéric Béhin
Vincent Balny
Camille Hébert-Faure
François le Foyer de Costil
notaires

Notaires associés
Raoul le Foyer de Costil
Frédéric Béhin
Vincent Balny
Camille Hébert-Faure
François le Foyer de Costil

Notaires
Patricia Xavier
Mathilde Montagne
Maxime Durand
Léa Turki

Notaires assistants
/collaborateurs
Valérie Isel
Bénédicte Simon
Thibault Galichet
Mélanie Lannepoudenx
Morgane Lejeune
Constance de Castelbajac
Dehly Araba
Marie Bofferon

LETTRE DE MISSION EN VUE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

LA SOUSSIGNEE :

Madame Magalie PIGEON

Ci-après dénommé « Le Vendeur »

Ayant pour projet de vendre un bien situé à :

128 Avenue du Général de Gaulle 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

Ci-après dénommé « Les Biens »

Confie son dossier de vente à :

L'étude DEXTERA Notaires, Office notarial sis à PARIS 7^{ème}, 20 avenue Rapp,

Ci-après dénommé « L'Office »

Et en conséquence, lui confie mandat exprès, si nécessaire :

- 1° - D'obtenir auprès des services compétents tous documents relatifs à sa qualité (extrait d'acte de naissance, de mariage, casiers judiciaires ...),
- 2° - De solliciter et d'obtenir auprès de l'acquéreur ou de son notaire toutes pièces et renseignements qu'il jugera utile concernant les Biens,
- 3° - D'analyser les pièces reçues, de rédiger la promesse de vente ou analyser celle rédigée par le notaire de l'acquéreur, demander toutes modifications en vue de préserver ses droits.
- 4° - Procéder aux formalités relatives à la publicité foncière et les diverses notifications prévues par la loi.
- 5° - Tenir la comptabilité : Encaissement et paiement du prix de vente, règlement des droits et impôts, paiement des créanciers.

Le vendeur déclare être informé que partie de la rémunération de l'Office est fixé par décret proportionnellement au prix de vente. Cette partie dénommée « émolument », supportée par l'acquéreur, est partagée entre le notaire du vendeur et celui de l'acquéreur.

En effet, l'acte de vente est soumis au tarif des notaires et nos émoluments seront calculés conformément aux articles A444-99 et A444-169 du code de commerce.

Elle rémunère le notaire dans son rôle d'officier public chargé, outre son rôle de conseil juridique et fiscal, de :

- Contrôler les pièces nécessaires à la vente, l'identité des parties, l'origine de propriété des biens, les titres de propriété antérieurs sur plus de trente ans, la situation hypothécaire, les servitudes, les règles d'urbanisme, rédiger les actes ...
- Et après avoir tenu le rendez-vous de vente, collecter et payer les droits et taxes dus à l'Etat, publier la vente au service compétent, vérifier son bon enregistrement, informer les tiers (syndic, assurance...), garantir la conservation du titre...

tél. 01 45 44 46 93 – fax 01 45 44 40 48 – dextera@dextera.notaires.fr

parking Rue de l'Université – Quai Branly / **métro** Alma Marceau – Ecole Militaire – RER C

SCP Raoul le Foyer de Costil – Frédéric Béhin – Vincent Balny – Camille Hébert-Faure – François le FOYER de COSTIL notaires associés titulaire d'un office notarial – étude créée en 1538 – adhérent à une association agréée

20 avenue
Rapp

Il peut également être demandé à l'Office la réalisation de prestations complémentaires, audits, analyses ou simulations, excédant le cadre traditionnel de sa mission.
Ces demandes particulières sont rémunérées par un honoraire librement fixé faisant l'objet d'une rémunération distincte.

Conformément aux dispositions de l'article L444-1 du Code de commerce, notre intervention sera rémunérée sous la forme d'honoraires à convenir entre nous. Cette rémunération tient notamment compte (du temps passé à l'analyse des éléments du dossier, de la complexité des questions juridiques et fiscales qui se posent, des enjeux financiers de l'opération, des conseils, recherches, notes et projets que nous serons appelés à effectuer, des rendez-vous et échanges avec les conseils des parties, les banques et les autres professionnels qui pourront intervenir).

L'Office a mis en place une grille des honoraires libres pour les missions annexes qui lui sont régulièrement confiées, jointe au présent mandat pour parfaite information de l'Acquéreur.

L'Office vous informera préalablement de l'utilité ou de la nécessité de ces démarches.

L'Acquéreur déclare être parfaitement informé des conditions d'intervention de l'Office et déclare expressément les accepter.

A l'appui de ce mandat, le vendeur verse par virement à l'Office la somme de 200,00 Euros à titre de provision sur frais, en vue de l'ouverture de ce dossier, de la couverture des frais de demande des premières pièces et le cas échéant de l'analyse ou de la rédaction de l'avant-contrat. Il est ici précisé que ces 200,00 Euros seront versés à l'Office à titre de rémunération, dans l'hypothèse où l'Acquéreur déciderait de ne pas poursuivre son projet d'acquisition alors même que le dossier d'usage aurait été transmis et analysé par ladite Office et le projet d'avant-contrat rédigé mais non signé.

Fait à Olargues (34390)

Le 01/08/2025

Signature accompagnée la mention « Bon pour accord »

Bon Pour Accord

M. PIGEON



GROUPE Relevé d'Identité Bancaire



AGENCE DES CLIENTELES SIEGE

56 RUE DE LILLE
75356 PARIS SP 07

Cadre réservé au destinataire du relevé

SCP LE FOYER DE COSTIL LEROY
BEHIN ET BALNY NOTAIRES

20 AVENUE RAPP

75007 PARIS

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000001182J	75
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR1540031000010000001182J75			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

**- Grille tarifaire -
HONORAIRES LIBRES**

Les montants indiqués sont TVA incluse.

RTP = Rémunération au temps passé fixé à 350 TTC par heure.

Pour toute mission rémunérée au temps passé, l'Office vous informera au préalable du caractère onéreux de la prestation et établira lorsque cela est possible un devis.

RF = Rémunération forfaitaire.

Nature des démarches soumises à un honoraire particulier	Honoraires TTC
Ouverture de dossier et étude de dossier n'ayant pas donné suite	RF de 200 €
Rédaction et réception de l'avant-contrat	RF de 516 €
Rédaction de procuration au profit d'un tiers et certification de signature	RF de 72 € par procuration
Rédaction de procuration et mission de représentation confiée à l'Office et certification de signature ⁽²⁾	RF de 110 € par procuration
Rédaction de projet de délibération pour une société	RF de 100 € par délibération
Gestion de la traduction de procuration ou de projet d'acte dans une langue étrangère ⁽¹⁾	RF de 200 €
Détermination du régime matrimonial en présence d'éléments d'extranéité	RTP avec un minimum de 120 €
Gestion d'une division ou réunion de terrain ou de lots de copropriété avant la vente	RTP avec un minimum de 500 €
Analyse d'un compromis rédigé par une agence	RF de 300 €
Avenant à la promesse	RF de 200 €
Procédure en cours : demande et analyse de documents complémentaires (jugement...) ⁽²⁾	RTP avec un minimum de 120 €
Gestion d'un sinistre	RTP avec un minimum de 120 €
Convention de jouissance anticipée / différée et mission de séquestre	RF de 240 €
Gestion et organisation des contacts créanciers	RF de 500 €
Constitution d'un dossier de vente non suivi de la signature effective de la vente	RTP avec un minimum de 750 €
Gestion d'un virement international	RF de 50 €
Déplacement à domicile/visite des Biens (1) (2)	- Paris / 1 ^{ère} couronne : RF de 120 € - en dehors : sur devis
Déplacement hors Ile de France (1) (2)	- Train : coût réel - Avion : coût réel - Voiture : forfait kilométrique sur la base de 0,6 € par kilomètre

(1) en ce non compris les frais, débours, droits et taxes facturés par un tiers

(2) sur accord préalable de l'Office.